REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural

REPUBLIQUE DU GHANA
Liberté et Justice

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

COOPERATION CÔTE D'IVOIRE - GHANA DANS LE SECTEUR DU CACAO

COMMUNIQUE DE PRESSE

La coopération Côte d'Ivoire - Ghana a été instituée à la demande du Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM Alassane OUATTARA, et du Président de la République du Ghana, SEM Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO, en 2017, pour permettre au Conseil du Café-Cacao et au Ghana Cocoa Board de mettre en commun leurs ressources et en synergie leurs efforts afin de relever les défis communs en matière de production et de commercialisation, ainsi que de prendre une position commune sur les questions internationales relatives au cacao.

Les travaux initiaux ont abouti à la signature de la **Déclaration d'Abidjan** par les deux Présidents, en mars 2018. La Déclaration d'Abidjan stipule, entre autres, de « trouver une solution durable à l'amélioration des prix perçus par les producteurs de cacao dans leurs pays respectifs».

Pour atteindre cet objectif, une rencontre sur deux jours impliquant les négociants, les transformateurs et les chocolatiers, a eu lieu à Accra pour discuter d'un mécanisme de mise en œuvre

d'un prix plancher commun pour le cacao produit en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Les conclusions suivantes ont été adoptées à la fin de la réunion :

- Le prix plancher proposé de 2 600 USD la tonne par la Côte d'Ivoire et le Ghana, a été adopté par toutes les parties prenantes ;

- Sur proposition des transformateurs, des chocolatiers et des négociants, un Comité technique d'experts sera constitué afin d'approfondir les réflexions sur le mécanisme de mise en œuvre du prix plancher ;

- Il a été convenu d'une rencontre du Comité technique d'experts, le 3 juillet 2019 à Abidjan pour l'adoption des modalités de mise en œuvre du mécanisme du prix plancher;

- Il a également été convenu que les questions de durabilité relatives à la traçabilité, à l'environnement et au travail des enfants sont certes importantes, mais seront dissociées du prix plancher et seront de ce fait examinées lors d'une autre rencontre ;

- En attendant les conclusions des travaux du Comité technique d'experts sur la mise en œuvre du mécanisme du prix plancher, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont décidé de suspendre les ventes de la récolte 2020/2021 jusqu'à nouvel ordre.

FAIT A ACCRA, GHANA
LE 12 JUIN 2019